



Appel incident aux prud'hommes. procédure

Par Visiteur

Je souhaite faire un appel partiel d'un jugement des prud'hommes qui ne m'est favorable qu'en partie. Si la partie adverse fait un appel incident après le délai légal de 1 mois, peut elle demander le rejugement également des parties du jugement qui m'étaient favorables et sur lesquelles je n'ai pas fait appel (principal)?

Par Visiteur

Cher monsieur,

Je souhaite faire un appel partiel d'un jugement des prud'hommes qui ne m'est favorable qu'en partie. Si la partie adverse fait un appel incident après le délai légal de 1 mois, peut elle demander le rejugement également des parties du jugement qui m'étaient favorables et sur lesquelles je n'ai pas fait appel (principal)?

Oui, tout à fait. C'est le principe de l'effet dévolutif de l'appel. L'appel incident de la partie adverse permet à la Cour d'appel de rejurer l'intégralité du premier jugement y compris donc les parties qui vous sont défavorables.

Très cordialement.